



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problématiques du théâtre en langue régionale

Question écrite n° 4597

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les problématiques spécifiques au théâtre en langue régionale. Suite à un appel de la Fédération « C'Hoariva », association régionale née en 2005 ayant pour buts de lier, réunir et accompagner les troupes amateurs et professionnelles de théâtre en breton, une rencontre a été organisée par le conseil régional d'Occitanie en décembre 2017 au Théâtre de Narbonne entre divers acteurs du théâtre en langue régionale. De cette rencontre, des problématiques communes et alarmantes ont été relevées qui depuis trop longtemps conduisent à la disparition des théâtres en langues régionales. Parmi celles-ci figurent : l'absence de formation professionnelle pour la transmission des savoirs auprès des nouvelles générations ; le manque de moyens pour la création, la production et la promotion ; mais encore l'impossibilité de diffuser les spectacles en langues régionales auprès des centres dramatiques nationaux, des scènes nationales ou conventionnées mais aussi des festivals institutionnels. Face à ces iniquités de traitement, les théâtres en langues régionales sont de plus en plus dans l'incapacité d'assumer leurs missions, ce qui met à mal la diversité culturelle sur le territoire français. Alors qu'un collectif des théâtres en langues de France a été créé suite à cette rencontre à Narbonne, il lui demande quelles mesures son ministère peut prendre afin de s'emparer des spécificités de ces théâtres en langues régionales afin d'éviter leur déclin, voire leur disparition.

Texte de la réponse

S'il n'existe pas de dispositif d'accompagnement spécifique à destination des équipes indépendantes théâtrales ayant fait le choix des langues régionales, ces dernières sont invitées à solliciter les soutiens du ministère de la culture, dans le cadre des dispositifs de droit commun. Plusieurs exemples de soutien peuvent ainsi être cités, en particulier ceux réalisés par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne. La DRAC de Bretagne est tout d'abord membre fondateur, avec le rectorat de Bretagne et la région Bretagne, de l'établissement public de coopération culturelle « Office public de la langue bretonne ». Elle soutient la Fédération C'hoariva pour ses activités de formation en direction de ses compagnies membres, ainsi qu'une association de promotion du gallo, dans le cadre du soutien aux langues de France. Elle accompagne également les projets de création des équipes, dans le cadre du décret no 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant. C'est ainsi que les deux dernières créations de la compagnie Teatr Piba de Brest ont été soutenues après un avis favorable de la commission d'experts. Cette compagnie a par ailleurs bénéficié deux fois de l'aide accordée par DICRéAM, dispositif d'aide pour la création artistique multimédia et numérique partenarial entre le centre national du cinéma et de l'image animée, le centre national du livre et différentes directions du ministère de la culture (secrétariat général, direction générale de la création artistique, délégation générale à la langue française et aux langues de France), qui vise à encourager le développement de pratiques artistiques nouvelles qui peuvent présenter un caractère collaboratif, participatif, et surtout transdisciplinaire, loin de tout académisme.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4597

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 janvier 2018](#), page 455

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2314